

AR PREFECTURE

017-200041523-20200609-DEC253_2020-AU
Reçu le 09/06/2020

H A U T E



SAINTONGE

Décision n°253 / 2020
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communautaire non constitutive de droits réels avec :

SAS TACTICAL, pour l'occupation d'un local dans la pépinière d'entreprises de La Genétouze, à compter du 1^{er} juillet 2020 pour une durée de cinq mois et une redevance mensuelle de 340 € HT à laquelle s'ajoute une participation mensuelle aux charges communes de 20 € HT.

Fait à Jonzac,
Le 08 JUIN 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex